

Résumé à l'intention des citoyens

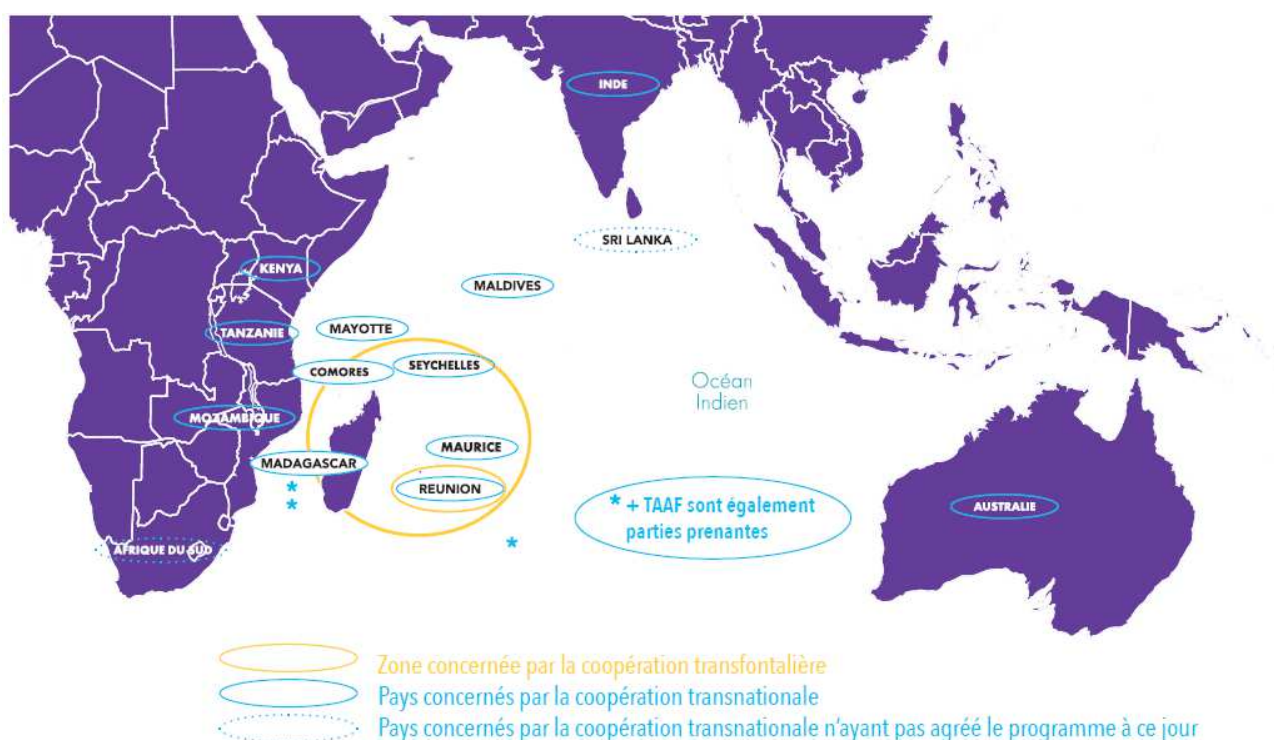
Annexe au rapport annuel de mise en œuvre 2017 du programme de coopération territoriale européenne INTERREG V Océan Indien

Le programme INTERREG V Océan Indien, 3^{ème} génération de programmes de coopération territoriale européenne pour La Réunion, mobilise 5 objectifs thématiques de la stratégie UE 2020.

Ces derniers sont divisés en 5 axes transfrontaliers (TF) et en 5 axes transnationaux (TN), selon l'aire géographique couverte, auxquels s'ajoutent 2 axes dédiés à l'assistance technique.

Les axes transfrontaliers concernent la coopération entre La Réunion et les pays de la Commission de l'Océan Indien (Madagascar, Seychelles, Comores, Maurice), pour un montant de financements européens (montant UE) de 41,4 M€.

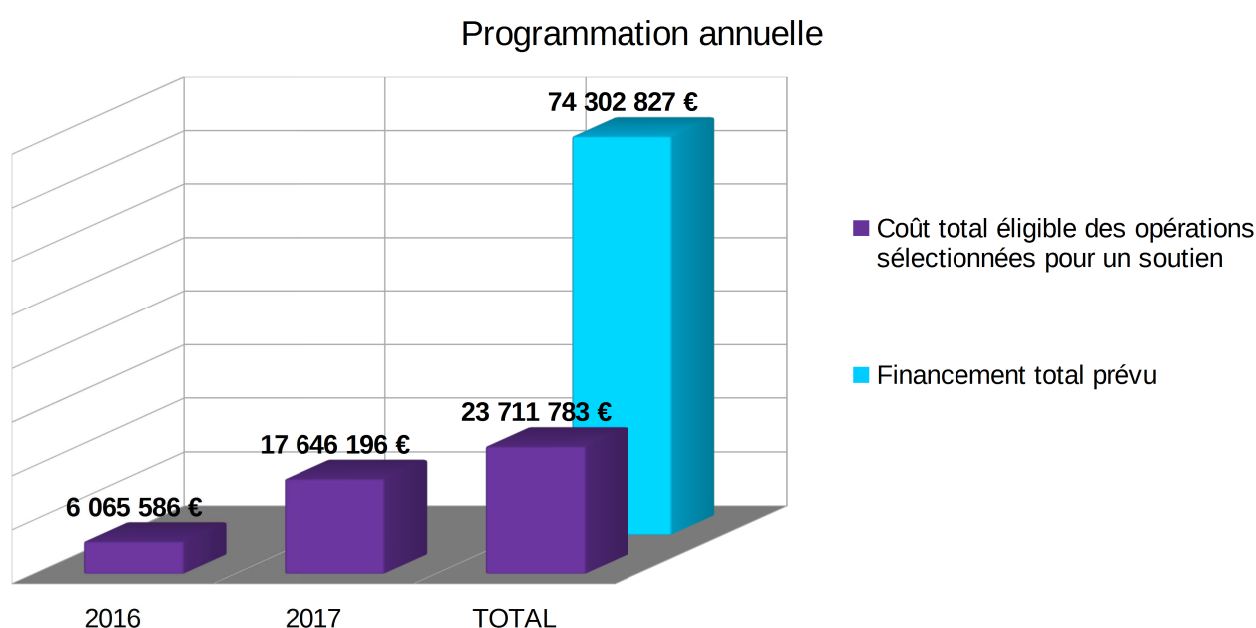
Les axes transnationaux permettent de soutenir la coopération entre La Réunion et/ou Mayotte et les pays suivants, Madagascar, Seychelles, Maurice, Comores, Mozambique, Tanzanie, Kenya, Maldives, Inde, Australie et Terres Australes et Antarctiques Françaises pour un montant UE de 21,8 M€.



1. Une programmation dynamique confirmée en 2017

Un taux de programmation de près de 32% au 31 décembre 2017

Au terme de l'année écoulée, 77 opérations ont été programmées, dont 49 opérations sur 2017. Elles représentent un coût total éligible de 23,71 M€ (soit, 31,9 % de la maquette financière) et un montant UE de 19,72 M€. La programmation connaît donc une progression significative depuis son démarrage en juillet 2016.



Les dépenses éligibles réalisées et déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion sont également en progression et atteignent 5,886 M€, soit 7,92 % de la maquette financière au 31 décembre 2017.

Avec un coût total de 4,5 M€ et un montant UE de 2,8 M€, les montants certifiés par l'autorité de certification dépassent le seuil du premier dégageement d'office¹, établi à 1,15 M€ à fin 2018, signe d'une bonne mobilisation des fonds communautaires.

Un équilibre entre les volets transfrontalier et transnational

Le volet transfrontalier compte 44 opérations, totalisant un coût éligible de 16,05 M€, soit un taux de programmation de 33 %.

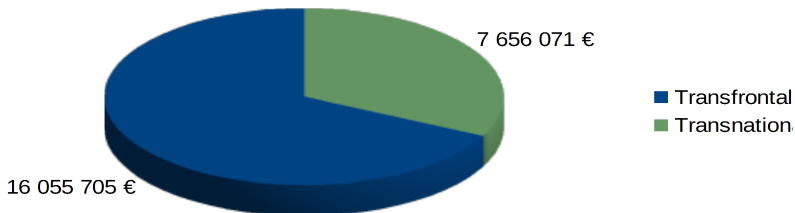
Le volet transnational atteint, pour sa part, 33 opérations, pour un coût total éligible de 7,65 M€, soit un taux de programmation de près de 30 %.

¹ Montant de certification à atteindre 3 ans après le démarrage du programme sous peine de pénalités financières

Répartitions entre volets transfrontalier et transnational

Montants programmés

Montants des dépenses éligibles déclarées

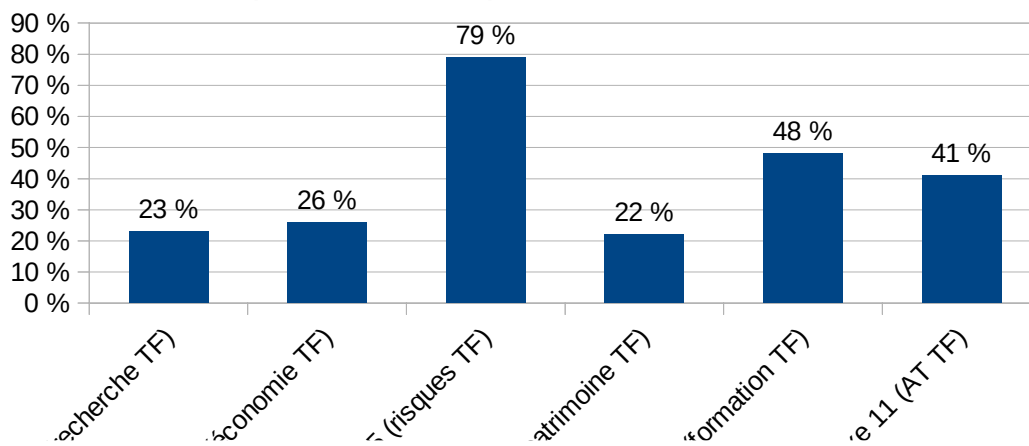


Cet équilibre général entre les volets transfrontalier et transnational masque toutefois des différences au niveau des axes.

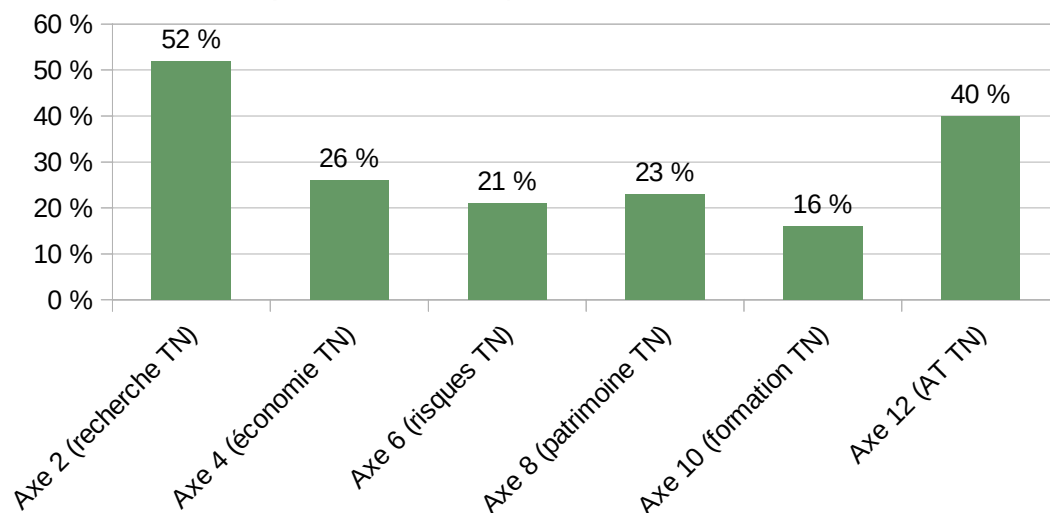
Une dynamique de programmation nuancée entre les axes du programme

Les taux de programmation (rapport entre le coût éligible programmé et le montant prévu dans la maquette) mettent en avant les différentes progressions des axes d'intervention du programme et entre des mêmes priorités d'intervention mais sur des volets différents, entraînant des mesures différenciées de l'autorité de gestion.

Taux de programmation par axe - volet transfrontalier



Taux de programmation par axe - volet transnational



Ainsi, pour dynamiser les dispositifs à faible taux de programmation, sont mis en place :

- Des appels à projets : un appel à projet sur le patrimoine culturel a eu lieu en 2017.
- Des modifications de fiches actions pour ouvrir davantage certains dispositifs : c'est le cas des fiches actions 1.5 et 2.4 dédiées à la valorisation des résultats de la recherche (axes 1 et 2), dont les critères de sélection ont été modifiés lors du comité de suivi de décembre 2017.
- Une animation renforcée, par le pôle animation du programme Interreg de l'autorité de gestion, et les antennes de la Région Réunion dans la zone (Madagascar, Maurice et ouverture de l'antenne des Comores en mars 2017). Des ressources dédiées à l'accompagnement des porteurs de projets (volontaires de solidarité internationale) ont été affectées en 2017 dans les antennes de Maurice et des Comores.

2. Renforcement des relations avec les États partenaires

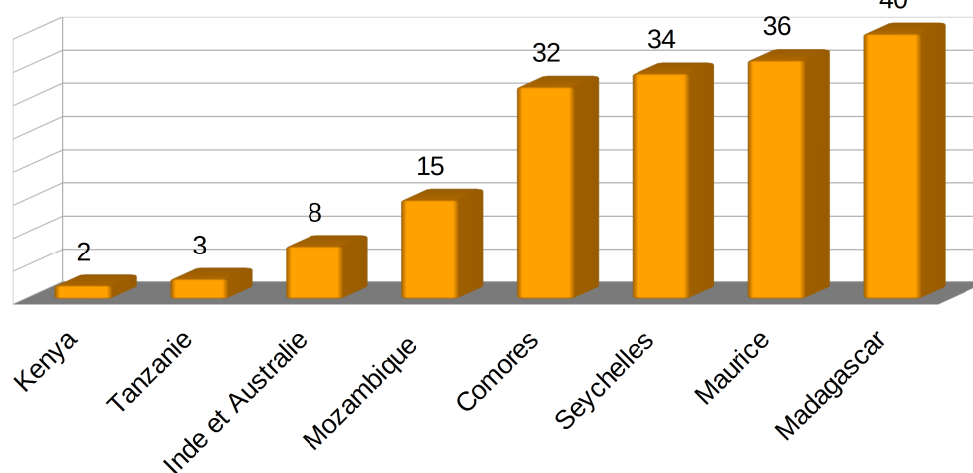
La poursuite des signatures de conventions cadres Interreg avec les États partenaires volontaires

Après les Comores et Maurice fin 2016, Madagascar a signé la convention cadre Interreg avec l'autorité de gestion en août 2017. Les Seychelles ont signé, pour leur part, un protocole d'accord en octobre 2017. Ces conventions matérialisent un partenariat renforcé dans le cadre d'Interreg entre l'autorité de gestion et les pays signataires, avec une information et un suivi réguliers.

L'implication des pays tiers dans les opérations soutenues

La majorité des opérations soutenues par le programme Interreg concerne plusieurs pays (c'est le cas de 56 opérations sur les 77 soutenues au 31/12/2017). On note une implication assez homogène des pays de la COI et la place du Mozambique sur le volet transnational.

Implications des pays partenaires dans les 77 opérations



Il faut souligner l'absence d'accord de l'Afrique du Sud à participer au programme à ce jour. L'autorité de gestion poursuit toutefois ses efforts pour obtenir cet accord, et permettre ainsi la continuité de nombreux partenariats établis avec ce pays au cours du précédent programme de coopération territoriale européenne (POCT 2007-2013).

L'enjeu de la participation de Mayotte

Mayotte est impliqué dans 9 opérations du programme Interreg V océan Indien, dont l'une portée par un acteur mahorais en 2017, dans le domaine de l'économie. La participation accrue des acteurs mahorais est un enjeu important, pour lequel une animation spécifique est en place à Mayotte.

Mayotte participe également aux comités de pilotage du programme Interreg V.

L'organisation des instances du programme Interreg

Les différentes instances du programme se sont réunies en 2017, permettant un avancement régulier de la sélection des opérations (en comités de pilotage) et une présentation de l'état d'avancement (en comité de suivi) :

- Comité de pilotage : 8 réunions du comité de pilotage ont eu lieu en 2017, pour sélectionner les opérations soutenues par le programme. Cette fréquence est supérieure au rythme bimestriel initialement prévu.
- Comité de suivi : la deuxième réunion de l'instance de suivi du programme Interreg V océan Indien a eu lieu du 30 novembre au 1^{er} décembre 2017 et a permis de présenter l'état d'avancement du programme lors d'une réunion technique et d'une séance plénière en présence de représentants officiels des Comores, des Seychelles, de Maurice et de Madagascar, des exécutifs des collectivités locales et mahoraises, des représentants de l'État de La Réunion et de Mayotte ainsi que différents partenaires locaux. Des visites de projets ont également été organisées à cette occasion.
- Comité de concertation FED-FEDER : la première réunion de cette instance s'est tenue le 1^{er} décembre 2017 et a réuni, outre les autorités du programme, les représentants de la COI et les délégations de l'UE de Maurice et de Madagascar. Un premier schéma d'articulation FED/FEDER a été acté et une liste de projets à soutenir en 2018 a été validée.